



Centre de Formation d'Apprentis Agricole  
et Horticole des Landes  
Centre de Formation Professionnelle et de  
Promotion Agricole  
2915 Route des Barthes - 40180 Oeyreluy



# CAPa

## Jardinier paysagiste

Code ROME : A1203



### Certification préparée

Certificat d'Aptitude  
Professionnelle agricole  
Jardinier paysagiste  
**Niveau 3**

RNCP38386  
Certificateur :  
Ministère de l'Agriculture  
Date échéance certification :  
31/12/2028

### Parcours personnalisé

En fonction des pré-requis,  
des tests de positionnement  
et des diplômes obtenus

### Poursuite de formation possible

Consultez notre site internet

### Débouchés professionnels et conditions d'environnement du métier

Plus d'infos :

[http://www.anefa.org/metiers/  
vegetaux/paysage-jardins-et-  
espaces-verts](http://www.anefa.org/metiers/vegetaux/paysage-jardins-et-espaces-verts)

### Objectifs

Acquérir une qualification permettant de réaliser en toute sécurité des travaux de réalisation et entretien d'espaces verts,  
Acquérir une connaissance précise des végétaux, de leur physiologie, une connaissance des éléments inertes et de leur mise en place (construction paysagère, réseaux...).

### Contenu - capacités

CG1 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux  
CG2 - Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle  
CG3 - Interagir avec son environnement social  
CP4 - Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager  
CP5 - Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager  
CP6 - Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements  
CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux

### Obtention de la certification

Les connaissances sont évaluées en contrôle continu.  
Chaque capacité est obtenue de manière indépendante.  
Le diplôme est délivré lorsque toutes les capacités sont validées.  
Les évaluations se réalisent en situation professionnelle.

### Lieu de formation

CFAAH / CFPPA 2915 route des Barthes - 40180 Oeyreluy

## Apprentissage

## Formation Adulte

### Modalités pédagogiques

Cours théoriques, études de cas, mises en situations pratiques, visites d'entreprises, suivi individuel.

Salle de classe équipée, salle de repos, plateau pédagogique équipé.

Possibilité de mettre en place des parcours individualisés.

Référent handicap chargé de l'accueil et de l'accompagnement des apprenants en situation de handicap. Ensemble des équipes sensibilisé et formé au handicap.

### Pré-requis

Savoir lire, écrire et comprendre le français.

Utiliser les quatre opérations mathématiques.

Avoir un projet professionnel validé dans le domaine des aménagements paysagers.

### Organisation de la formation

La formation se déroule sur 2 ans, à raison de :

- 840 heures de formation au CFA (soit environ 12 semaines/an au CFA)

- le reste du temps en entreprise dont 5 semaines de congés payés annuels

1 session/an

800 heures de formation en centre et 400 heures en entreprise.

Rythme :

32h/semaine en centre et 35h/semaine en entreprise

2 sessions/an

**Parcours complet uniquement.**

### Conditions d'admission

Entrée en formation possible dès 15 ans en ayant terminé une classe de 3<sup>ème</sup>

Satisfaire aux tests de pré-requis

Satisfaire aux tests de pré-requis

### Public - inscription

Public éligible aux conditions du contrat d'apprentissage, selon la réglementation en vigueur.

Remplir la fiche contact disponible sur notre site internet et/ou prendre contact avec le CFA.

Salariés : remplir la fiche contact disponible sur notre site internet pour l'étude du projet de formation.

Demandeurs d'emploi : contacter votre conseiller France Travail ou Mission locale ou Cap Emploi et remplir la fiche contact disponible sur notre site internet.

### Conditions de financement et rémunération

En tant qu'apprenti vous serez rémunéré par votre entreprise selon votre âge et votre année de formation.

Les formations sont prises en charge par différents financeurs (OPCO, CNFPT...).

Rémunération dans le cadre de la réglementation en vigueur selon votre statut

Salariés : possibilité de mobiliser le compte personnel de formation (CPF) , le congé de transition professionnelle. Nous contacter.

Demandeur d'emploi : financement possible par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

#### Contacts

Service inscription :

05 58 98 70 93

[cfa.landes@educagri.fr](mailto:cfa.landes@educagri.fr)

<https://agricampus40.fr>



Cofinancé par  
l'Union européenne



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité